



ACADÉMIE
DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

OFFRE D'EMPLOI

VOUS SOUHAITEZ DEVENIR
INFIRMIER(ÈRE) DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ?

L'ACADÉMIE
recrute

L'académie de Versailles recrute des **infirmiers et infirmières contractuels** dans les Yvelines, l'Essonne, les Hauts-de-Seine et le Val-d'Oise pour participer à **la mise en œuvre de la politique de santé publique**, auprès de l'ensemble des élèves scolarisés dans les écoles, collèges et lycées.

- **REJOIGNEZ UN COLLECTIF DE 100 000 PERSONNELS,
DANS L'OUEST PARISIEN...**

L'académie de Versailles est la première académie de France par l'importance de ses effectifs avec 1 187 232 élèves dans le premier et second degré soit près de 10 % des effectifs scolarisés de la France. **Elle accueille, forme et accompagne 102 027 agents** : enseignants, personnels d'encadrement, d'éducation, de santé, administratifs, techniciens et ouvriers.

L'académie de Versailles regroupe quatre départements : **les Yvelines (78), l'Essonne (91), les Hauts-de-Seine (92) et le Val-d'Oise (95)**. Elle se caractérise par des territoires riches de leur diversité.

L'académie a mis en œuvre, ces dernières années, une dynamique de transformation de l'école portée par des personnels engagés au service des élèves. Pour cela, l'académie déploie également des dispositifs visant à mieux accompagner ses personnels dans leurs missions à travers le projet académique 2021-2024 « Apprendre, s'épanouir, se transformer », la transformation des ressources humaines au service des personnels de l'académie, l'engagement pour l'égalité professionnelle et la diversité et les aides et services pour faciliter votre vie personnelle et professionnelle au sein de l'académie

... POUR CONTRIBUER AUX ACTIONS DE PRÉVENTION ET D'ÉDUCATION À LA SANTÉ EN FAVEUR DES ÉLÈVES

- Contribution au bien-être et à la réussite scolaire de tous les élèves.
- Développement d'une dynamique d'éducation à la santé et contribution à évaluer les actions de promotion et d'éducation de la santé.

... DANS LES ÉCOLES, LES COLLÈGES ET LYCÉES.

- Accueillir et accompagner tout élève dans le cadre d'une consultation infirmière spécifique.
- Identifier les besoins, poser un diagnostic infirmier et élaborer une démarche de soins.
- Conseiller en matière de santé, de prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et de sécurité.
- Participer au suivi de la santé des élèves et à l'élaboration du projet de santé de l'établissement.
- Contribuer à l'intégration des enfants et des adolescents à besoins particuliers.

Les missions s'effectuent en synergie avec les membres de la communauté éducative, dans le respect des compétences de chacun et requiert d'organiser efficacement le partenariat.

Pour un temps complet, le temps de travail est réparti sur 36 semaines avec une obligation de service d'une durée hebdomadaire de 39h36.

VOTRE PROFIL, VOTRE FORMATION ET VOTRE ACCOMPAGNEMENT :

- Détenir un diplôme d'État d'infirmier (Bac+3).
- Formation en interne à la prise de fonction. Un accompagnement professionnel est assuré par un(e) infirmier(e) scolaire expérimenté(e) et un(e) infirmier(e) conseiller(e) technique responsable départemental(e).

Compétences attendues :

Savoirs :

- Techniques liées au domaine d'exercice.
- Psychologie et physiologie de l'enfant et de l'adolescent.
- Cadre légal et déontologie de la profession.
- Organisation territoriale en matière de santé et de soins.

Savoir-faire :

- Évaluer les attentes et les besoins du public concerné.
- Conseiller le ou la chef(fe) d'établissement.
- Établir un diagnostic infirmier.
- Travailler en équipe.

Savoir-être :

- Capacité d'adaptation.
- Capacité d'écoute.
- Autonomie.
- Sens relationnel.
- Rigueur et fiabilité.

• **VOTRE REMUNERATION :**

Votre salaire

→ de 2071,22 € bruts à 2417,99 € bruts par mois pour un temps plein.

Vos indemnités complémentaires (selon conditions)

→ Indemnité de résidence.

→ Supplément Familial de Traitement.

→ Indemnité dans l'Education prioritaire

- Si vous exercez en réseau d'éducation prioritaire (REP) :

1 734 € bruts annuels (soit 144,5 € bruts mensuels)

- Si vous exercez en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) :

5 114 € bruts annuels (soit 426,07 € bruts mensuels), plus une part modulable

→ Remboursement forfaitaire au titre de la Protection sociale complémentaire en santé : 15€ mensuels.

→ Remboursement forfaitaire du titre de transport (50 % du Pass navigo) ou Prime de mobilité durable (200 € forfaitaire par année civile)

• **... VOTRE CONTRAT ET VOTRE AFFECTATION**

Vous bénéficierez d'un contrat de droit public d'une durée pouvant aller jusqu'à 12 mois, à compter du 1^{er} septembre, avec possibilité de renouvellement.

Vous pouvez être affecté dans un ou deux établissements dans votre département ou à proximité.

• **POUR POSTULER, ENVOYEZ VOTRE CV ET LETTRE DE MOTIVATION :**

ce.dpats5@ac-versailles.fr